



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 Janvier 2022

Date de la convocation : 14 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie de Lay.

Ordre du Jour

- 1- DCM Modificative : Budget Communal ;
- 2- Restes à Réaliser 2021 ;
- 3- Vote des Taux de Taxes Directs Locales ;
- 4- Orientations budgétaires ;
- 5- Indemnité comptable ;
- 6- Commerces ;
- 7- Maison Jacquetton
- 8- Questions diverses.

Présents :

Leïtitia BERNICAT, Fernand BERCHOUX, Sandrine BLEIN, Jean-Pierre BUCCO, Myriam CORTEY, Jean-Marc GIRAUD, Jean-Christophe GUILLON, Carole IAFRATE, Jocelyn JUNET, Maryline PANENC, Nicolas PONTILLE, Pierre SALAZARD.

Absents :

Michel PATUREL, Hervé PONTILLE, Paula RODRIGUES

Mandataires :

Sandrine BLEIN, Jean-Marc GIRAUD

Secrétaire élu pour la séance : Jocelyn JUNET

- DCM Modificative : Budget Communal -

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	110,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	110,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	110,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	110,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	110,00 €	110,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise la décision modificative sus-décrite, sur le budget communal de l'exercice 2021.

- Restes à Réaliser 2021 à reporter sur 2022

DEPENSES Total : 246 914.51 €uros

Opération 121 – Cimetière	6 964.00 €uros
Opération 122 – Aménagement du Centre-Bourg	4 490.00 €uros
Opération 127 – Parafoudre Chapelle	5 449.20 €uros
Opération 132 – Maison Jacquetton	803 313.96 €uros
Opération 135 – Eclairage public	5 800.00 €uros
Opération 76 - Classement des Chemins	500.00 €uros
Opération 80 – Mur terrain de sport et cimetière	4 313.76 €uros
Opération 89 - Local associations sportives	6 000.00 €uros
Opération 98 - Salle communale	5 050.44 €uros
Opération 65 – Voirie Subvention à toucher	19 000.00 €uros

- Taux de Taxes Directs Locales -

M. le maire rappelle que depuis le début d'année 2021, la taxe foncière sur le bâti n'est plus perçue par le département mais par les communes. Le taux d'imposition actuel englobe donc le taux départemental (15.30%) et communal (12.50%) ce qui équivaut à un taux de 27,80%.

M. le Maire explique au Conseil qu'il y a cette année une revalorisation des bases locatives de 3.4%. Il propose donc que l'on conserve les mêmes taux d'imposition cette année en raison de cette revalorisation.

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2021 :

TF bâti : 27.80%

TF non bâti : 31.32%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de garder les mêmes taux que l'année 2021

- Orientations budgétaires

M. le Maire propose les orientations budgétaires suivantes :

- Maison Jacquetton : fin des travaux
- Maison Tassant : fin des travaux ;
- Préau au Jardin Public : gros projet de l'année 2022. Devis réceptionnés et à étudier par la commission travaux.
- Mise en sécurité de La Chapelle et La Forest : estimation entre 16 000 € et 20 000 €
- Travaux parking du terrain de La Forest : en attente de devis
- Illuminations
- Assainissement réseaux derrière l'Eglise : en attente de devis également
- Voirie : 2^{ème} partie du Chemin de Ronde
- Travaux école : Projet de réfection de la salle dédiée au périscolaire à l'étage ainsi qu'une étude du sol.

- Indemnité comptable

M. le Maire rappelle qu'une indemnité est versée annuellement au receveur municipal (Mme DIAS Ghislaine) pour la réalisation et la vérification de documents comptables.

M. le Maire propose de verser le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 septembre pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982 à Mme DIAS Ghislaine.

Vote du Conseil Municipal, avec 12 voix pour et 2 abstentions :

- décide que Madame Ghislaine DIAS percevra une indemnité de 45,73€ € brut soit 41,29 €uros net

M. le Maire en profite pour ajouter que la Trésorerie de Saint Germain Lespinasse a donc fermé en fin d'année 2021 et que nous sommes maintenant géré par Roanne.

Commerce

M. le Maire expose au Conseil qu'à la demande des bouchers, un rendez-vous a eu lieu en présence des adjoints. Des travaux de rénovation sont nécessaires à la poursuite des activités de la boucherie et des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal réfléchit à la possibilité d'investir de nouveau dans ce fond de commerce, encore propriété de la commune, sous réserves de garanties apportées par les commerçants.

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'ouverture d'un deuxième point de vente à St Symphorien de Lay qui a réduit le flux de potentiels clients dans le village.

M. le Maire rappelle les termes de la convention établit entre les deux parties qui est un rachat progressif du fond de commerce par les commerçants.

Maison Jacquetton

M. le Maire rappelle que les travaux avancent bien. L'intérieur du restaurant scolaire est en phase de doublage. M. le Maire propose à ceux qui veulent de venir assister aux réunions de chantier le mardi à 14h.

Questions divers

ILLUMINATIONS :

Très bons retours sur les nouvelles illuminations. Quelques soucis de qualité sont à noter sur certaines pièces. Société sérieuse et très réactive qui accepte de reprendre et de fournir de nouveaux éléments.

LOTISSEMENT DE L'HIPPODROME :

Prise de contact avec Oxyria pour le lancement de la 2^{ème} phase de travaux et notamment l'éclairage.

JARDIN DU LAVOIR :

Jérôme et Joël ont réalisé un parterre en pavés pour permettre la mise en place d'une table en bois. Des végétaux seront installés à l'intérieur du lavoir avec un système d'arrosage au « goutte à goutte » déjà prévu par les agents.

La CoPLER souhaiterait la présence d'un représentant par commune dans le cadre du Jardin Partagé.

ECOLE :

Leititia BERNICAT expose au Conseil le dernier protocole en vigueur à l'école et informe qu'une quarantaine d'enfants ont été testés positifs au COVID-19 ainsi que 4 personnels sur 6. Chacune des classes a été suspendue au moins une fois depuis la rentrée. Elle ajoute que tout le personnel a été très réactif en cas de besoin et que l'équipe enseignante leur en est reconnaissante.

BULLETTIN MUNICIPAL :

Nous avons eu d'excellents retours sur cette édition du bulletin municipal. Une hausse de la consultation du site a été remarquée suite à sa distribution.

L'ordre du jour étant parcouru, la séance est levée à 23h.

M. le Maire, Jean-Marc GIRAUD

The image shows a handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes, positioned to the left of a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE DE LEZ' at the top and 'LEZ' at the bottom, with a central emblem.